



POINT DE VUE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement
<http://gagny-environnement.org>

Juin
2007

N° 33

UNE GRANDE VICTOIRE

Gagny Environnement a obtenu l'annulation du Plan Local d'Urbanisme et du permis de construire du centre commercial dans la carrière du centre.

La Cour d'Appel de Versailles, dans son arrêt du 7 juin 2007 a annulé :

- les deux délibérations du conseil municipal approuvant le PLU (28 juin et 29 novembre 2004)
- le permis de construire du centre commercial : (*Jugement sur le site <http://gagny-environnement.org>*)

L'association dédie ce succès, à titre posthume, à **Henri Druesne**, qui en est l'artisan principal.

Pourquoi cette situation aujourd'hui?

Par une délibération du 16 octobre 1995, le conseil municipal, sur proposition du maire, mettait en révision le POS de 1992. Il aurait alors été possible d'élaborer un nouveau POS dans les deux à trois ans, comme ceci a été réalisé dans de nombreuses communes.

Rien n'a abouti.

Le 25 juin 2001, suite à l'adoption de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain en 2000, le conseil municipal constatait que la délibération de 1995 valait maintenant prescription pour la réalisation du PLU.

En juin 2004, il imposait un PLU illégal destiné essentiellement à valider le permis de construire du centre commercial.

Malgré le recours déposé par Gagny Environnement devant le Tribunal Administratif, malgré l'avertissement du Préfet qui jugeait le PLU de juin illégal, le maire utilisait un stratagème pour tenter de rattraper son erreur en faisant adopter le PLU par un nouveau vote en novembre 2004. L'association déposait un deuxième recours.

En juin 2006, le tribunal administratif annulait le PLU et le permis de construire du centre commercial.

Sous-évaluant la situation, refusant le dialogue, le maire s'entêtait dans les voies de recours alors que les délais lui permettait d'ouvrir une large concertation et d'élaborer un nouveau PLU avant la fin de la mandature.

Aujourd'hui, le jugement en appel confirme la sanction et sonne le glas du PLU 2004. C'est un revers sévère pour la municipalité qui doit en assumer seule l'entière responsabilité.

Après 13 ans de mandature, la commune se retrouve dans la même situation qu'en 1995 avec un POS datant de 1992 complètement obsolète. Les importants financements investis dans des études qui auront duré plusieurs mois sont définitivement perdus. La réalisation d'un PLU, avant les prochaines élections municipales de mars 2008, s'avère mission impossible.

En annulant le PLU, la justice administrative a rendu la parole aux citoyens qui auront à se prononcer sur un nouveau PLU et devront se mobiliser pour être associés à son élaboration **dès le début des études.**

Il appartiendra aux gabiniers d'être exigeants en matière de qualité environnementale, de qualité de vie et de concertation.

Il appartiendra à la prochaine équipe municipale de répondre à leur attente.

Jean Denis

Permis de construire du CTM

Un silence inquiétant.

L'association a déposé un recours gracieux auprès du Préfet et aucune réponse ne nous est parvenue de la préfecture. Allons-nous vers un refus implicite qui indiquerait que des irrégularités sont tolérées et que le contrôle de légalité est insuffisant. ?.

« République irréprochable et démocratie exemplaire » est-ce un slogan ou une réalité ?

Rejoignez-nous

Depuis près de 30 ans, Gagny Environnement œuvre pour la préservation de l'environnement. Soutenus par la confiance et la fidélité d'un nombre constant d'adhérents, nous avons remporté des victoires que nous envient beaucoup d'associations d'Ile de France. C'est grâce au talent de juriste d'Henri Druesne, nous ne l'oublierons pas, et aussi par la force d'un conseil d'administration modeste par ses effectifs, mais soudé et volontaire.

Imaginons Gagny sans Gagny Environnement : le parc Courbet urbanisé, la place Foch abandonnée aux promoteurs, les espaces naturels de la carrière de l'Est disparus, la carrière de l'Ouest livrée au démolisseur Marto, ses concasseurs et ses norias de camions, des zones pavillonnaires défigurées par des autorisations de construire illégales. Dernière victoire en date, l'annulation en juin 2007 d'un PLU dévastateur qui autorisait, outre l'abandon de la ville aux investisseurs immobiliers, le bétonnage des plus beaux espaces de la carrière du Centre et plus tard de celles de l'Est et de l'Ouest. Une mise à plat méticuleuse des documents d'urbanisme et des études approfondies de la législation ont permis de débusquer les failles du projet municipal.

Bien des sujets sont encore à explorer : étude du mode de gestion de l'eau, assainissement, traitement des points noirs de bruits, maîtrise de la circulation et du stationnement, affichage publicitaire....

Les mois qui viennent vont être déterminants : un nouveau PLU devra être mis en chantier. Pour éviter que ne se reproduisent les gâchis en temps et en argent du POS 1995 et du PLU 2004, parce qu'une ville appartient à ses habitants et qu'aucun pouvoir politique, par définition transitoire, ne peut modifier irréversiblement l'environnement sans en avoir reçu la permission explicite, les associations et l'ensemble des gabiniers doivent impérativement être consultés lors de son élaboration.

Avec ses 250 adhérents, notre association s'est affirmée dans le paysage gabinier comme un contre-pouvoir efficace. Mais face à des équipes dirigeantes qui ne prennent en compte la population qu'à l'occasion des élections et ne connaissent que le rapport de force, il est indispensable de peser bien plus lourd.

Aidez-nous à augmenter nos effectifs et à renforcer le conseil d'administration, nous deviendrons les interlocuteurs incontournables de la municipalité pour tout ce qui concerne les questions d'urbanisme et d'environnement.

Le conseil d'administration de Gagny Environnement

Bulletin d'adhésion à l'association

GAGNY ENVIRONNEMENT
18 rue des collines
93320 GAGNY
01 43 81 49 20

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

CP : **VILLE :**

☎ : **COURRIEL :**

Demande mon ADHESION A GAGNY ENVIRONNEMENT

COTISATION : 20€

DATE : **SIGNATURE :**

<http://gagny-environnement.org>